

Louhossoa

20160048



Conseil du 1^{er} Juillet 2016

Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures 30 sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents (9) :

DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, JAUREGUIBERRY Jean Louis, IRIART BONNECAZE Carole, ROUX Laurent, SAINT-PIERRE Marie Claire, OSPITAL Marie Dominique, LARRALDE Ximun : Conseillers

Etaient excusés (6) :

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, MONGABURE Bernadette, OLHAGARAY Michel, LARRONDE Irène, SAPPARART Bertrand : excusés

Secrétaire : SAINT-PIERRE Marie Claire

Taxe de séjour 2017

Sur proposition de M. le Maire, après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de réviser les tarifs de la taxe de séjour dans les catégories d'hébergements prévues par la loi de finances 2015 :

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIF 2017
Hôtels	
Sans classement	0.70 €
1*	0.70 €
2*	0.90 €
3*	1.10 €
4*	1.70 €
Meublés	
Sans classement	0.70 €
1*	0.70 €
2*	0.90 €
3*	1.10 €
4*	1.10 €
Chambres d'hôtes	
Toutes catégories	0.80 €
Aire de camping-car	
	0.80 €

Terrains de campings et de caravanage	
1*	0.20 €
2*	0.20 €
3*	0.60 €
4*	0.60 €
Résidence de tourisme et villages vacances	
3*	0.70 €
4*	0.70 €

- RETIENT, conformément à la loi de finances 2015, les cas d'exonération suivants :
 - o Les personnes mineures,
 - o Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
 - o Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
 - o Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine.
- DECIDE que pour 2016, les tarifs appliqués seront ceux de 2015.
- AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

**Pour copie conforme
Louhossoa le 7 juillet 2016,
Le Maire
JP HARRIET**

